

maisons à pignons, à auvents et à façades historiques ?  
Le service d'une mairie s'accommoderait-il d'un ameublement moyen-âge, de dispositions contraires à ses habitudes ? Car il faut être logique. Dans un édifice gothique on ne peut placer un mobilier moderne ; nos meubles d'acajou plaqué, nos tapisseries en papier peint, nos tentures relativement légères jureraient fort dans un pareil milieu.

Un des concurrents a pris cette devise : « Le style du monument devra, par ses formes simples et grandes tout à la fois, rappeler parfaitement sa destination. »  
Le projet n'est pas la réalisation de la devise, mais la devise est juste, c'est un axiome.

Maintenant, qu'est-ce qu'un hôtel-de-ville ?  
C'est le développement de la maison commune.  
La maison commune est la conséquence, la manifestation matérielle de l'affranchissement des communes.

Ce grand acte politique est un des premiers coups de pioche entamant la féodalité.

La maison commune est une des premières pierres se détachant de l'édifice féodal pour servir de fondation à l'édifice social.  
La commune, abrégée longtemps sous l'égide des grandes cathédrales, ou elle trouvait une espèce de refuge, et qui lui donnaient asile pour ses délibérations (comme celles de Noyon, Senlis, Sens, Paris, Amiens, Chartres, Troyes, Bourges, Reims, Soissons, Laon, Cambrai, Arras, Beauvais, Auxerre, Rouen) (1). La commune, dis-je, délaissa ces splendides demeures pour avoir son habitation à elle, habitation simple, modeste sans doute, mais qui lui appartenait en propre.

Pour se faire une idée exacte, dit M. Violet-le-Duc, de ce qu'il y avait de précaire dans l'établissement municipal de la ville de Paris, par exemple, il suffit de lire ce qu'écrivit Savaut sur ce qu'était la maison-de-ville, avant le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce ne fut qu'en 1357 que le receveur des gabelles vendit au prévôt des marchands, Etienne Marcel, la maison qui devint définitivement l'hôtel-de-ville : « Pour ce qui est du bâtiment, ajoute Savaut, c'était un petit logis qui consistait en deux pignons, et qui tenait à plusieurs maisons bourgeoises. »

Ce fait seul donne assez à entendre que les hôtels-de-ville en France, ne différaient guère, pour la plupart, jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, des maisons de particuliers. (Dictionnaire d'architecture, page 96.)

La maison commune rend donc bien l'émancipation de la bourgeoisie, — et c'est un contre-sens ; je le crois, de la greffer sur le style gothique, admirablement approprié à la cathédrale, cette expression magnifique d'une autre féodalité, mais qui n'a plus sa raison d'être de nos jours.

Qu'on élève ainsi une église — soit — on a pu, on pourra en changer la face extérieure ; le fonds reste le même. L'Eglise chrétienne, comme le culte, n'a pas varié dans son principe. Ce principe se manifeste dans toutes les constructions : « Quelle que soit l'enveloppe sculptée et brodée d'une cathédrale, on retrouve toujours dessous, au moins à l'état de germe et de rudiment, la basilique romaine. » (Victor Hugo.)

Je le répète, pour un hôtel-de-ville, il faut, non copier les premiers édifices de ce genre qui ont été faits (édifices alors convenables pour leur époque), mais songer à l'origine, au but d'une institution qui sert de transition d'un monde à l'autre — c'est un trait d'union tracé entre le passé et le présent.

Plusieurs architectes sont entrés à pleines voiles dans le gothique. Leurs façades sont de fort beaux tableaux, des aquarelles superbes. Ils ont usé largement de l'ogive.

L'ogive, je le sais bien, est, au premier abord, un symbole d'indépendance. Cela est vrai, seulement dans une certaine mesure.

Le style roman représentait la théocratie dans tout son absolutisme, dans toute sa puissance, on doit le dire, dans toute sa splendide unité.

Les Croisés rapportent des idées nouvelles, presque de réforme — l'ogive, cette fleur d'Orient peu orthodoxe, s'éclaire gracieuse, railleuse même, sur le plein-cintre, c'est le seigneur féodal protestant contre l'autorité sacerdotale, mais ce n'est pas encore la commune cherchant à s'affranchir.

Enfin si l'on veut absolument emprunter à un autre âge mieux vaut choisir un autre style que le style ogival. peu en rapport avec nos constructions actuelles, et qui d'ailleurs, malgré ses beautés, est déjà le commencement d'une décadence.

Si donc le style ogival n'a plus appartenu à cette deuxième phase de toute civilisation, celle dans laquelle l'élegance et la richesse remplacent la force et la sévérité des types primordiaux ; c'est, en général, cette transformation qui caractérise le principe d'une décadence prochaine. (2)

En résumé, malgré les qualités des projets qui se sont inspirés du moyen-âge et de la Renaissance, enfin, des époques antérieures, je crois que l'on doit préférer les œuvres, qui, fussent-elles moins belles, sont plus de notre temps ; je le dis encore : là est la principale question dans l'examen de ces concours.

Pour appuyer mon opinion, trop longuement, et cependant bien imparfaitement, je résume :

(1) Voir le dictionnaire d'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, par M. Violet-le-Duc, page 95.

(2) Histoire de l'architecture, — par M. Léon Vaudoyer. — Patria, page 2140.

ment exprimée, je termine par une page très sensée de M. Léon Vaudoyer. Il parle de la Restauration et du gouvernement de Juillet.

« Ce fut alors que le besoin de changement et l'abandon du style de l'empire amenèrent ce retour aux vieux ameublements richement sculptés dont l'aspect flatte agréablement le vus. Mais ce goût pour les productions du passé, s'il devait durer, serait à la fois le signe et la cause d'une véritable impuissance. Les esprits, écueils que l'art moderne doit chercher à éviter, savoir : le mépris ou le trop grand engouement pour l'art du passé. »

La révolution de Juillet, en assurant le triomphe de la liberté, a pu momentanément réagir sur les arts et sur l'architecture en particulier, de là cette espèce d'anarchie résultat de l'éclectisme proclamé à cette époque ; mais en même temps aussi cette studieuse avidité avec laquelle on s'est mis à interroger les monuments de notre pays, la plupart méconnus ou incompris par l'école de l'empire ; espérons que de cette étude, bien dirigée, il résultera une intelligence véritable de nos besoins, de nos goûts et de notre caractère français ; mais que sous prétexte de refaire notre art national, on ne commette pas l'erreur de copier et de reproduire littéralement les productions d'un autre âge créées dans un autre ordre d'idées et pour des besoins tous différents des nôtres. »

M. Léon Vaudoyer, après avoir résumé l'esprit des différentes écoles qui divisent l'architecture, termine ainsi :

« Nous devons nous contenter d'exposer cette situation, et il ne nous appartient pas de préjuger à laquelle de ces écoles l'avenir doit appartenir ; seulement nous croyons devoir nous élever contre le singulier abus que l'on fait de ces mots : notre art national, notre architecture nationale, et contre la fausse interprétation qu'on en fait trop souvent. L'architecture d'un pays se transforme comme sa civilisation, ses mœurs, ses idées et ses besoins. Ainsi donc, l'architecture des monuments de tout genre élevés en France n'était ni plus ni moins nationale au moyen-âge qu'à la Renaissance, que sous Louis XIII, Louis XIV ou Louis XV. »

Dans un prochain article, j'essaierai de rendre compte sommairement des différents projets exposés. Je réclame d'avance l'indulgence des hommes sages pour la faiblesse, l'inexpérience pratique non de mes jugements, le mot serait outrepassant, mais de mes appréciations.

EDOUARD ST-AMOUR.  
Tourcoing, le 1<sup>er</sup> juin 1862.

**COURS DE LA BOURSE.**  
Cours de clôture. le 4 le 5 hausse baisse  
3 % ancien. 70.25 70.30 » 5 »  
3 % nouveau. 69.35 69.45 » 10 »  
4 1/2 au compt. 97.00 97.30 » 30 »

**CORRESPONDANCE.**  
Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 juin 1862.  
On parle toujours de l'arrivée prochaine à Paris de l'archiduc Maximilien. Le prince de Galles, revenant de Constantinople, passera également par Marseille et Paris.

Les ambassadeurs japonais reviendront vers la fin de juin, et ils quitteront Paris après les fêtes du 15 août pour se rendre à Suez.

On assure que M. de la Guéronnière cesse, à partir de ce jour, toute collaboration à la Patrie.

On mande de Londres au Pays que la reine Victoria a l'intention de faire prochainement un voyage en Autriche. Cette nouvelle est dans les régions politiques, l'objet de toutes sortes de commentaires. Elle a besoin de confirmation.

On annonce que M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, doit partir le 7 pour Londres, où sa présence est réclamée par l'Exposition universelle. C'est dire que ce voyage revêtira un caractère officiel.

Le séjour de Son Excellence dans la capitale de la Grande-Bretagne sera d'un mois environ.

Le Conseil-d'Etat va être de nouveau appelé à se prononcer sur la question du chemin de fer de Rouen à Amiens, qui a déjà subi plusieurs alternatives. On ne peut encore que former des conjectures problématiques sur la solution qu'elle recevra, car si le tracé sur Darnétal avec l'embranchement de Grand-Parc à Motteville pour le Havre est énergiquement réclamé par les populations du Havre et de Rouen, le tracé par Clères a aussi de nombreux partisans.

Du 15 au 30 mai, le tribunal de commerce du département de la Seine, a prononcé 63 faillites ; c'est un total de 146 pour le mois de mai.

Il est impossible de supposer que ce soit là un signe certain de prospérité, et cependant chaque jour les journaux officiels s'efforcent de faire croire à une reprise des affaires et s'obstinent à nier le malaise qu'éprouvent l'industrie et le commerce.

M. Mirès est revenu mardi de Marseille, où il était allé visiter les travaux de la Société qu'il a fondée, et préparer les éléments de son procès contre M. de Chaulmont-Quiry. L'infatigable spéculateur devait s'embarquer prochainement pour Constantinople.

On affirme depuis quelques jours que le pouvoir du ministère public contre l'arrêt de Douai dans l'affaire Mirès viendra la semaine prochaine en cour de cassation.

M. le procureur-général Dupin portera, dit-on, la parole.

On ajoute (et bien des gens s'avisent de le croire) que M. Mirès a écrit au garde des sceaux une lettre dans laquelle il expose que, son honneur restant intéressé dans la question, posée de nouveau, bien que sa liberté ne soit plus menacée, il offre de renoncer au bénéfice du jugement de la Cour de Douai et de se constituer à nouveau prisonnier, à condition que la contre-expertise, tant réclamée par lui, sera enfin accordée.

Il est assez rare, on en conviendra, de voir un homme acquitté offrir de se constituer de nouveau prisonnier sous certaines conditions qu'il s'elles obtient.

Quant à l'expertise, tant réclamée on a eu sans doute d'excellentes raisons pour ne pas l'accorder. Il est donc probable que M. Mirès doit à l'heure qu'il est, se tenir pour satisfait et qu'il n'ira pas solliciter une nouvelle incarcération.

On ne pourrait d'ailleurs accepter en aucun cas une aussi singulière proposition.

L'attaque d'un voyageur récemment frappé sur le chemin de fer de Paris au Havre, dans un wagon, paraît avoir attiré l'attention de l'autorité supérieure. On songe, dit l'Indépendance belge, à prendre des mesures pour assurer la sécurité des voyageurs, pendant la nuit surtout. Il s'agirait d'augmenter le nombre des inspecteurs, d'étendre leurs attributions, ainsi que celles des commissaires chargés de la surveillance administrative des lignes. Ces projets rencontrent quelque opposition à cause des dépenses assez considérables qui incomberaient aux compagnies.

La situation commerciale de l'Angleterre est caractérisée d'une manière fâcheuse par les recettes de ses chemins de fer. Sur les quatorze principales lignes, ces recettes ont été la semaine dernière de 52,000 livres sterling au-dessous de ce qu'elles avaient été dans la semaine correspondante de 1861.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.**  
L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 4 juin.  
Dans la séance de la Chambre des Communes d'hier soir a eu lieu la discussion sur la motion des dépenses relatives aux armements. Lord Palmerston a combattu la motion et en a fait une question de cabinet ; il a ensuite présenté un amendement promettant une réduction prochaine de l'armée. La motion a été rejetée et l'amendement de lord Palmerston adopté.

Autre dépêche.  
Lord Palmerston a soutenu que l'amendement de M. Walpole a changé la question de la réduction des dépenses en une question de confiance dans le ministère, et a exigé la discussion immédiate de cet amendement.

M. Stansfeld a proposé un amendement demandant la réduction des dépenses publiques.

Lord Palmerston a posé, par amendement, la question de confiance.

M. Disraeli a soutenu que les dépenses nationales sont actuellement complètes, et qu'il n'y a aucune raison de maintenir ces dépenses sur le pied élevé où elles se trouvent maintenant.

Turin, 4 juin.  
La discussion relative à l'incident Garibaldi continuera demain à la Chambre. M. Rattazzi a présenté une loi sur les associations.

Rome, 3 juin.  
L'évêque d'Orléans a prêché dans l'église Saint-André en faveur des chrétiens d'Orient en présence de dix cardinaux et de 140 évêques. L'orateur a été plusieurs fois interrompu par des applaudissements.

Marseille, 4 juin.  
Les nouvelles d'Athènes sont du 30 mai. Elles annoncent que la crise continue. Les ministres ont renouvelé leur démission. Le roi est indecis ; il hésite à accepter le concours de l'opposition avancée. Personne ne veut accepter la responsabilité des affaires sans la formation d'une administration forte et éclairée.

Le prince de Galles est arrivé le 29 à Athènes. Il a été reçu au Pirée par le président du conseil, le grand-marshal du palais. Il a refusé un appartement à la cour et est descendu à l'ambassade d'Angleterre. Le prince a visité le roi et la reine. Le roi lui a rendu sa visite. Le prince est parti le lendemain.

Turin, 3 juin.  
Chambre des Députés.  
M. Rattazzi présente la loi sur les associations.

La discussion engagée sur la lettre de Garibaldi continuera demain.

## FAITS DIVERS.

On lit dans le Standard de Marseille :  
« Depuis plusieurs jours il est question à notre Bourse, parmi les principaux négociants de notre place, dont les intérêts sont intimement liés aux résultats de la sériciculture en France, d'une découverte précieuse qui viendrait de faire un de nos principaux courtiers en soie qui, dans ses moments de loisir, s'est livré à l'étude de la maladie qui depuis plusieurs années frappe d'une manière si cruelle l'industrie séricicole de notre pays. »

D'après les renseignements sommaires que nous avons pu recueillir, ce serait par un mode de soufrage, spécifiquement de la feuille du mûrier que la maladie aurait été combattue. Convaincu que le mal provient de la feuille, plutôt que la graine, il a tenté, sur une large échelle, dans sa propriété de Crau, un essai dont les résultats ont été favorables, alors que plusieurs autres propriétaires, qui avaient fait éclore de la même graine, ont vu le ver mourir sur la feuille au moment de monter aux bryères, après que tous les sacrifices avaient été faits pour son éducation. »

Notre Société d'agriculture s'est émue de cette nouvelle ; une commission a dû se rendre au Mas-de-Pernes, en Crau, pour examiner les produits provenant de ce nouveau système d'éducation et prendre sur les lieux tous les renseignements nécessaires pour former son opinion sur le moyen employé.

Nous espérons pouvoir donner bientôt à nos lecteurs les plus grands détails sur cette précieuse découverte qui doit être dans l'avenir un véritable bienfait pour une grande partie de nos populations du Midi. »

Tandis que Paris élargit ses vieilles voies et en crée de nouvelles, les autres parties de la France ne restent pas inactives, ainsi que nous l'avons prouvé plusieurs fois, et comme nous allons le faire encore aujourd'hui ; voici le résumé des principales entreprises en ce moment projetées par plusieurs de nos villes des départements.

La ville d'Arles (Bouches-du-Rhône), dont le service des eaux s'opère au moyen d'une machine à vapeur défectueuse et d'une dérivation du Rhône, est si mal servie sous ce rapport, que la quantité ainsi amenée est entièrement absorbée par la population, et qu'il est impossible d'en distraire quoi que ce soit pour le nettoyage des rues et l'arrosage des promenades. Pour remédier à cet état de choses, le conseil municipal, d'accord avec celui des ponts et chaussées, a adopté un projet qui consiste à prendre les eaux dans le Rhône au moyen d'une machine plus forte et de réservoirs vers lesquels ces eaux seront refoulées pour être distribuées dans les divers quartiers de la ville. Cette prise d'eau doit être assez puissante pour fournir 2,800,000 litres par 24 heures, ce qui permettra de pourvoir aux divers besoins publics et d'attribuer aux particuliers une moyenne de 50 litres par jour.

La ville de Châteauroux (Indre) est également mal partagée sous le rapport des eaux ; son service public est alimenté par une quarantaine de puits pourvus de pompes qui ne donnent jamais qu'une eau de mauvaise qualité et qui tarissent dans les sécheresses. Le conseil municipal vient d'adopter le projet d'élever dans des réservoirs, au moyen d'une machine à vapeur, et de distribuer par des fontaines publiques et par des concessions privées, un certain volume d'eau dérivée de l'Indre, qui coule aux pieds de la ville, et d'une source limpide et abondante qui naît dans le jardin du Lycée.

Ce système mixte a été adopté parce que, d'une part, on n'est pas certain que le débit de la source pourra suffire à lui seul aux divers services et que, d'autre part, l'eau de l'Indre est troublée par des crues fréquentes et gâtée à diverses époques par le rouissage du chanvre.

La ville de Vesoul (Haute-Saône), dont les fontaines ne suffisent plus aux besoins de ses habitants, songe aussi à augmenter ses ressources aquatiques en amenant dans ses murs des eaux prises sur le territoire d'Echenoz. Elle va construire un marché couvert pour la vente des bestiaux, et remplacer sa vieille halle, qui menace ruine, par une halle nouvelle.

Dans l'Ardeche, la ville d'Aunonay, patrie des deux Montgolfier, a établi la plupart de ses usines sur leurs cours d'eau torrentueux qui tantôt l'inondent et tantôt se dessèchent, occasionnant des dommages forcés. Pour obvier à ces inconvénients, on a résolu d'établir sur la rivière de Ternay un grand barrage qui aura le double avantage de préserver la ville des inondations et d'accroître le débit de la rivière pendant les sécheresses.

Une utile innovation vient d'être introduite à l'Ecole d'état major. On y a construit tout un atelier vitré de photographie à l'usage des élèves officiers. Docteur, en effet, on veut utiliser la photographie à la levée des plans à vol d'oiseau, et pour cela on la fait entrer dans l'enseignement de nos écoles militaires. C'était une compensation que nous devions le collodion. Il a servi à peindre tant de laideurs, tant de prétentions ; il nous a si cruellement encombré nos boutiques des images de toutes les demoiselles aux camélias, qu'il avait besoin de se réhabiliter par une application intéressante. Il lui serait beaucoup pardonné, quoiqu'il ait énormément péché.

Tout le monde sait que souvent, dans les jours chauds de l'été, des éclairs sillonnent le ciel sans qu'aucun coup de tonnerre les accompagne ; mais ce que l'on ignore généralement, c'est que ces apparitions lumineuses sont simplement

la réflexion sur les nuages (ou même par un coup de tonnerre, les molécules de l'air) d'éclairs déchargés de quelque orage qui éclate dans une région assez éloignée sur-delà l'horizon pour que sa caduque ne soit convexe de la terre. Cette théorie vient d'être vérifiée par M. Brooks, un des directeurs de la ligne télégraphique entre Pittsburg et Philadelphie. Dans un moment où le ciel s'enflammait à des intervalles rapprochés dans la direction de l'Est, sans qu'on entendît aucune explosion de la foudre, M. Brooks interrogea les opérateurs sur toute la ligne, et apprit qu'en effet un violent orage avait éclaté dans la même direction, à 250 milles de son point d'observation.

Il existe aujourd'hui dans la province de Victoria (Australie) près de six mille Français occupés à la recherche de l'or, travail dangereux et aléatoire, qui enrichit quelques-uns et laisse dans la misère le plus grand nombre. Sur l'initiative et par les soins de l'agent vice-consul de France à Melbourne, M. Truy, une association de bienfaisance s'est fondée dans le but de fournir, au moyen de faibles souscriptions mensuelles, des secours à ceux de nos compatriotes que des blessures graves ou des maladies rendaient momentanément incapables de subvenir à leur existence. Le gouverneur de la colonie, le conseil municipal de Melbourne, la population anglaise et française, ont prêté leur concours à cette bonne œuvre, qui fonctionne régulièrement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, sous la présidence de notre vice-consul. Des institutions analogues sont déjà établies dans beaucoup de pays étrangers, et, d'après le bien qu'elles produisent, il est permis d'attendre de la nouvelle société en Australie les plus heureux résultats.

## BULLETIN FINANCIER.

4 juin 1862.  
Les débuts de la Bourse étaient excellents ; mais la fin n'a pas répondu au commencement. Les cours se sont insensiblement affaiblis et la clôture s'est faite au plus bas.

De 70.55 la rente 3 % est tombée à 70.45 ; il y avait des offres et les primes se négociaient à des écarts faibles, 25 c. dont 50 c. et 45 c. dont 25 c.

Le mobilier et les chemins de fer, après avoir été cotés en hausse sont ensuite retombés. On attribuait cette réaction aux nouvelles de la dernière séance du Parlement anglais qui a voté à une majorité de 203 voix la contre-proposition Palmerston au sujet des armements.

Le mobilier a ouvert à 835 ; il a fait au plus bas 828.75 et resté à 830 soit 125 de hausse plus la perte du report.

Le Lyon, de 1112.50, est tombé à 1105 et clôture à 1107.50 en hausse de 5 fr. plus son report perdu.

L'Orléans se négociait avec la déduction du dépôt (1042.50) et 1045.

Le midi ferme à 852.50, son dernier cours d'hier ; il a fait à l'ouverture 860.

Les chemins étrangers étaient plus fermes. Ainsi l'Autrichien se négociait couramment de 518.75 à 520 et le Lombard reste à 613.75, après avoir fait au plus bas 607.50.

On cotait le mobilier espagnol 525 et le Nord de l'Espagne 475 et 477.50.

L'emprunt italien était très demandé au début, il s'est élevé à 72.30 pour retomber ensuite à 71.95 et clôturer à 72.10 en baisse de 5 c. sur hier.

Les consolidés sont arrivés sans changement, les deux cotés à 92 1/2 à 2/8.

Quant à la cote du Vicina, elle était bonne. Les m'atlantiques ont repris 71 20 et les changes se sont légèrement détendus.

Pour extrait : J. REBOUX.

**CHEMIN DE FER DU NORD.**  
Service de Lille à Mouscron, et vice versa.  
Départs de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron à 5.30 7.20 8.30 9.55 11.20 m.  
2.05 2.35 4.40 6.00 8.00 9.50 11.15 soir.  
Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 5.48 7.40 8.47 10.14 11.28 matin, 2.23 2.53 4.58 6.18 8.18 10.08 11.30 soir.  
Tourcoing à Mouscron, à 5.57 7.50 8.56 10.24 11.46 matin, 2.32 3.02 5.09 6.29 8.30 soir.  
Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 6.45 8.40 10.00 11.28 m.  
12.25 3.20 4.48 7.15 8.03 9.05 soir.  
Tourcoing à Roubaix et Lille à 5.10 6.55 8.50 10.10 11.43 matin, 12.35 3.35 5.50 7.25 8.13 9.13 10.30 soir.  
Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.18 11.53 m., 12.47 3.43 5.10 7.37 8.23 9.23 10.40 soir.

**AUX ARMES DE PARIS**  
**LENOIR - MAUGARD**  
5, CONTOUR DE L'ÉGLISE-S-MARTIN.  
Rideaux de tulle-guirure depuis 60 centimes le mètre, mousseline et gaze, articles d'ameublement, stores, etc.  
Lingerie confectionnée, toiles. Blondes et tulles pour modes. Grand choix de CRAVATES & résilles, haute nouveauté. Parfumerie fine.  
On se charge du blanchissage à neuf des rideaux de guipure.